

Première Conférence d'examen
Nairobi, 29 novembre-3 décembre 2004
Point 14 de l'ordre du jour provisoire révisé

Vers un monde sans mines: Déclaration de Nairobi de 2004

Document établi par le Président désigné

1. Il y a sept ans aujourd'hui, les représentants d'États – ainsi que ceux d'organisations internationales et de la société civile – se réunissaient à Ottawa pour signer la Convention interdisant les mines antipersonnel. Au cours de sa brève histoire, la Convention est devenue le cadre d'une action visant à mettre un terme définitif aux souffrances causées par ces mines et des progrès considérables ont été accomplis en la matière. Ce jour, nous, les représentants de haut niveau des États parties à la Convention, sommes à nouveau réunis sous l'impulsion de la conscience publique mondiale à l'occasion du Sommet de Nairobi pour un monde sans mines. Nous sommes ici pour faire état de nos résultats, dresser un bilan des problèmes qui subsistent et nous engager à nouveau à mettre fin au fléau des mines antipersonnel.

Nous nous félicitons des remarquables progrès réalisés en vue d'atteindre notre objectif commun, à savoir mettre fin à jamais aux souffrances causées par les mines antipersonnel:

2. Au total, 143 États se sont associés à cette action, établissant une norme internationale rigoureuse reconnue même par ceux qui ne sont pas parties à la Convention. Alors que les mines antipersonnel étaient jusqu'à une date récente largement utilisées, leur mise en place est devenue plus rare, leur production a fortement diminué et le commerce d'armes de ce type a pratiquement cessé. Le nombre de nouvelles victimes a sensiblement diminué et celles qui en réchappent bénéficient plus souvent d'une assistance. Des progrès notables ont été accomplis dans le déminage des zones touchées. À nous tous, nous avons détruit plus de 37 millions de mines stockées. Ces résultats ont été obtenus grâce à un esprit de coopération inédit entre les États et la société civile, partenariat qui est devenu un modèle pour faire face à d'autres problèmes en matière d'action humanitaire, de développement et de désarmement.

D'importants progrès ont été réalisés, mais force est de constater que des problèmes considérables subsistent:

3. Nous demeurons profondément préoccupés par le fait que cette arme insidieuse continue de tuer ou de mutiler chaque année des milliers de personnes, venant s'ajouter aux centaines de milliers de rescapés qui auront toute leur vie besoin de soins. La présence de mines terrestres reste un obstacle au retour des personnes déplacées, entrave la réalisation des objectifs de

développement du Millénaire que nous nous sommes engagés à atteindre et empêche les États et les peuples d'avoir davantage confiance les uns dans les autres. Nous invitons en particulier les États qui sont les mieux placés pour jouer un rôle de premier plan au niveau international à s'unir aux efforts que nous avons entrepris. Certains de ces États possèdent de vastes stocks de mines antipersonnel et continuent d'utiliser cette arme inhumaine.

Conscients que notre tâche n'est pas encore achevée, nous affirmons notre volonté inébranlable d'honorer la promesse d'un monde exempt de mines antipersonnel:

4. Nous entendons intensifier nos efforts pour dépolluer les terrains minés, détruire les stocks de mines antipersonnel et venir en aide aux victimes de mines terrestres. Ensemble, en notre qualité de représentants tant des États touchés que de ceux auxquels un tel fléau a été épargné, nous nous engageons à collaborer dans un esprit de partenariat en assumant notre responsabilité commune qui est de fournir les ressources humaines, techniques et financières voulues. Nous condamnerons toute utilisation de mines antipersonnel par quelque acteur que ce soit. Enfin, nous persévérons jusqu'à ce que la Convention soit universellement appliquée et que ses objectifs soient pleinement réalisés.
